



**Cadre opérationnel provisoire 2010-2016
pour la politique publique linguistique**
*« Un objectif central : des locuteurs complets
Un cœur de cible : les jeunes générations »*

Décembre 2009

Sommaire

Avant propos	5
1. LA METHODE D'ELABORATION DU CADRE OPERATIONNEL 2010-2016	7
1.1. Le Projet de Politique Linguistique : le cadre d'intervention de l'action de l'OPLB.....	9
1.2. Du Projet de Politique Linguistique au cadre opérationnel 2010-2016.....	10
1.2.1. Objectif : adopter une feuille de route pour la période 2010-2016.....	10
1.2.2. La méthode d'élaboration du cadre opérationnel 2010-2016.....	10
2. LECTURES DE L'ÉVALUATION 2005-2009, ENSEIGNEMENTS ET CONSÉQUENCES EN TERME DE PROPOSITION DE CADRE OPÉRATIONNEL 2010-2016	11
2.1. Lecture de l'évaluation 2005-2009 en terme d'état d'avancement dans les différents enjeux du Projet de Politique Linguistique	13
2.2. Lecture de l'évaluation 2005-2009 au regard de la stratégie du Projet de Politique Linguistique : « Locuteurs complets/Jeunes générations ».....	14
2.3. Lecture de l'évaluation 2005-2009 en terme de méthode de mise en œuvre : les sous domaines cohérents d'action.....	15
2.3.1. L'efficacité de l'intervention structurée par sous domaines cohérents	15
2.3.2. Conséquence : la nécessité d'identifier les différents sous domaines cohérents d'action	16
2.4. Lecture de l'évaluation 2005-2009 en terme de méthode de mise en œuvre : la structuration progressive des fonctions support.....	18
2.5. Lecture de l'évaluation 2005-2009 en terme de structuration de l'équipe professionnelle.....	19
3. LE CADRE OPÉRATIONNEL PROVISOIRE 2010-2016 : UNE STRATÉGIE AU SERVICE DE LA PRODUCTION DE LOCUTEURS COMPLETS	21
3.1. Une orientation stratégique : opérer une montée en puissance de l'intervention en matière de développement de l'usage, en investissant simultanément tous les champs de l'usage, de manière progressive et cohérente	24
3.2. Une méthode de mise en œuvre: privilégier une intervention structurée par sous domaines cohérents d'action.....	25
3.3. Une méthode de mise en œuvre: structurer simultanément les fonctions support nécessaires à la mise en œuvre de la politique linguistique.....	25
3.4. Le choix des sous domaines à investir	26
3.4.1. Opérer une montée en puissance dans les domaines de l'usage.....	26
3.4.2. Conforter la transmission de la langue.....	28
3.4.3. Structurer les fonctions support nécessaires à la mise en œuvre globale de la politique linguistique.....	29

3.4.3.1.	Le renforcement des fonctions support	29
3.4.3.1.1.	L'Assistance à la formation professionnelle linguistique	29
3.4.3.1.2.	L'assistance à la production et validation linguistique.....	30
3.4.3.1.3.	La fonction d'observation, de veille, de suivi, d'évaluation et d'information.....	30
3.4.3.1.4.	L'assistance à la mise en œuvre de stratégie de développement de la présence et de l'utilisation de la langue basque	31
3.4.3.2.	La poursuite de la structuration des autres fonctions support.....	31
3.4.3.2.1.	L'assistance à la professionnalisation des opérateurs	31
3.4.3.2.2.	L'assistance à la mise en œuvre de stratégie de sensibilisation.....	32
3.4.3.2.3.	Le dispositif de coopération transfrontalière en matière de politique linguistique	32
3.4.3.2.4.	Le dispositif de mise en œuvre d'une politique linguistique de niveau local.....	32
3.4.3.2.5.	Le dispositif de certification linguistique	33
3.4.3.2.6.	Le Comité Consultatif.....	33
Conclusion.....	35

Avant propos

Le Groupement d'Intérêt Public Office Public de la Langue Basque (OPLB) a été créé en 2004 pour une durée de 6 ans et arrive à son terme en août 2010. A la veille de procéder à son renouvellement, l'OPLB a décidé de dresser un bilan de l'action menée dans la période écoulée 2005-2009, et de préparer l'avenir en élaborant une feuille de route pour la période qui s'ouvre.

Pour cela, l'OPLB a demandé aux services de l'Etat qu'une mission d'inspection soit nommée pour procéder à une évaluation de l'action menée par l'Office Public, afin d'apprécier le plus objectivement possible la qualité et l'étendue du travail réalisé, mais aussi de bénéficier d'un regard expert extérieur sur les orientations de la politique menée et sur ses modes de mise en œuvre et de gouvernance, qui pourront déboucher sur la réalisation de préconisations pour l'avenir. Cette mission a travaillé pendant deux mois à l'analyse de l'action de l'Office, et rendra son rapport fin 2009.

En parallèle, l'OPLB a procédé à deux exercices :

- un exercice d'auto évaluation, souhaité le plus exhaustif et le plus objectif possible avec comme but de mesurer l'étendue du chemin parcouru et les premières retombées de l'action menée, mais aussi de mesurer l'ampleur des chantiers restant à mener. Cet exercice a été réalisé en prenant comme base le Projet de Politique Linguistique adopté en décembre 2006, qui constitue le document cadre de la politique linguistique décidée par les membres de l'Office Public, et a débouché sur l'élaboration d'un rapport finalisé en septembre 2009, intitulé *Etat des lieux de l'action menée par l'OPLB 2005-2009* ;
- un second exercice consistant à effectuer, à partir de ce premier travail d'état des lieux, une proposition de cadre opérationnel pour l'action à mener dans la période à venir. Il s'agit d'une proposition de feuille de route qui fixe les orientations stratégiques de la politique à mener dans la prochaine période d'existence de l'Office Public.

Si le premier travail est basé sur la réalité des faits, le second constitue un exercice théorique à ce stade sachant que le projet définitif devra tenir compte :

- des modalités de renouvellement de l'Office en août 2010 : la mission d'inspection sera déterminante quant aux modalités selon lesquelles l'Etat souhaite organiser sa participation, en partenariat avec les collectivités locales, à la structuration d'une politique linguistique en faveur de la langue basque ;
- des préconisations effectuées par la mission d'inspection en terme de modes de mise en œuvre et de gouvernance de l'action à mener dont le projet définitif de cadre opérationnel devra tenir compte ;
- des dimensionnements budgétaires qui seront décidés par les différentes collectivités membres de l'OPLB pour les prochaines années, et qui bien entendu influenceront le cadre définitif futur ;
- du caractère particulier de l'année charnière 2010 entre deux périodes d'existence de l'OPLB, puisque l'année 2010 marquera, avec le renouvellement de l'Office Public intervenant en cours d'année, la fin d'un mandat et l'initiation d'une seconde mandature.

En dépit de son caractère théorique, l'OPLB a souhaité mener cet exercice dans un premier temps en s'affranchissant des inconnues précédentes, avec comme objectif de définir, en travaillant de manière la plus réaliste et la plus objective possible, ce qu'il conviendrait de faire pour poursuivre la construction d'une politique linguistique en faveur de la langue basque en Pays Basque de France.

L'OPLB a voulu que cette réflexion soit conduite de manière à alimenter en amont les réflexions qui sont menées par chacune des institutions membres à l'occasion du renouvellement du GIP, par une mise en perspective du bilan au regard du chantier restant à mener.

Cet exercice a un caractère extraordinaire. C'est pourquoi le travail de réflexion a été mené en plusieurs temps et à plusieurs niveaux, en s'appuyant sur le travail préalable réalisé par l'équipe professionnelle :

- une séance spécifique du Conseil d'Administration organisée le 17 octobre 2009 ;
- deux séances du Comité Consultatif les 2 et 9 décembre, la première consacrée à la présentation de l'état des lieux 2005-2009, à la présentation de l'avant projet de cadre opérationnel 2010-2016 issu du CA du 17 octobre, et à l'amorce d'un débat, la seconde spécialement consacrée à la réflexion sur l'avant projet proposé.

Le présent projet de cadre opérationnel provisoire 2010-2016 est le résultat de cette triple réflexion. Il propose des orientations stratégiques pour l'avenir qui, une fois adoptées par le Conseil d'Administration, orienteront l'action dès l'année de transition 2010.

Ce cadre opérationnel 2010-2016, à ce stade provisoire, devra être adapté et remodelé au regard des décisions et arbitrages pris par l'Etat et les institutions membres en terme :

- de modalités de renouvellement du GIP ;
- d'adaptation demandée et préconisée par les Inspecteurs Généraux ;
- d'arbitrages budgétaires pris par les différentes institutions de l'Office.

Ces adaptations, qui seront apportées au printemps 2010, seront effectuées en maintenant l'économie générale du projet provisoire. Elles seront enrichies par les contributions effectuées par les membres du Comité Consultatif avec lesquels une seconde phase de concertation sera organisée au printemps 2010. Cette seconde étape de travail débouchera sur l'élaboration d'un projet de cadre opérationnel définitif 2011-2016, qui sera présenté au Conseil d'Administration de l'OPLB pour adoption définitive. A l'issue, il constituera le cadre opérationnel de la politique linguistique à mener dans la période 2011-2016.

L'année 2010 verra ainsi, avec le renouvellement de l'Office Public, l'adoption de son cadre d'action pour la période qui s'ouvre. Celui-ci se déclinera ensuite, à compter de 2011, en programmes d'activités et budgets annuels, dont le suivi de l'exécution permettra d'année en année d'évaluer l'avancement de ce projet qui aura été élaboré avec l'ensemble des acteurs de la politique linguistique.

1. LA METHODE D'ELABORATION DU CADRE OPERATIONNEL 2010-2016

1.1. Le Projet de Politique Linguistique : le cadre d'intervention de l'action de l'OPLB

Le Projet de Politique Linguistique adopté à l'unanimité en décembre 2006 par l'ensemble des pouvoirs publics constitue **le document cadre de la politique linguistique** décidée par les membres de l'OPLB. L'état des lieux 2005-2009 effectué a mis en évidence un premier enseignement : la validité du Projet de Politique Linguistique pour la période qui s'ouvre.

Il s'agit en effet d'un projet ambitieux, fondé sur une analyse sociolinguistique, et qui a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire. Après presque trois années, l'état actuel de sa mise en œuvre est partiel et la conduite de l'ensemble des orientations et axes de travail nécessitera un investissement sur une longue période englobant les six années à venir.

Le Projet de Politique Linguistique fixe **un objectif central – augmenter le nombre des locuteurs complets - et un cœur de cible – les jeunes générations -**. Il identifie 12 enjeux majeurs regroupés en 3 familles :

- La **transmission de la langue** par :
 - La transmission familiale ;
 - L'accueil de la petite enfance ;
 - L'enseignement.
- L'**usage de la langue** dans :
 - Les médias ;
 - Les loisirs ;
 - L'édition ;
 - La vie sociale ;
 - La toponymie.
- Les **domaines transverses** :
 - L'apprentissage du basque par les adultes ;
 - La qualité de la langue ;
 - La recherche sur la langue ;
 - La motivation.

Pour chacun de ces 12 enjeux majeurs, le Projet de Politique Linguistique définit des orientations stratégiques, elles-mêmes déclinées en action à mener.

Le caractère quasi exhaustif des actions listées fait du Projet de Politique Linguistique un projet ambitieux, à la hauteur de l'enjeu de stopper le déclin de la langue basque et de relancer positivement la transmission et l'usage de la langue basque, et dont la mise en œuvre, initiée en 2007, nécessitera de longues années d'investissement.

Le Projet de Politique Linguistique repose sur trois principes pour sa mise en œuvre :

- le respect du cadre légal ;
- une démarche volontariste ;
- le libre choix des acteurs.

1.2. Du Projet de Politique Linguistique au cadre opérationnel 2010-2016

1.2.1. Objectif : adopter une feuille de route pour la période 2010-2016

Le Projet de Politique Linguistique constitue **une liste quasi exhaustive d'actions à mener en faveur de la langue basque**, ordonnées selon les enjeux majeurs et orientations retenus.

En revanche, le Projet de Politique Linguistique ne constitue pas un cadre opérationnel de mise en œuvre pour la politique linguistique, dans la mesure où il ne définit pas les priorités ni les modalités de mise en œuvre des actions à mener, parmi lesquelles certaines ont pu être initiées depuis l'adoption du Projet de Politique Linguistique, tandis que d'autres restent non engagées.

C'est pourquoi, à la veille du renouvellement de l'Office Public, il est aujourd'hui nécessaire de définir la « **feuille de route** » de l'OPLB pour les six années à venir, c'est-à-dire ce que l'on se propose de faire dans la période **2010-2016** :

- à partir du **Projet de Politique Linguistique**, qui demeure le cadre de la politique linguistique ;
- à la lumière de **l'évaluation** réalisée après trois années de mise en œuvre (septembre 2009) et dans l'attente du rapport des Inspecteurs généraux (fin 2009) ;
- en fonction de la **stratégie choisie** pour la période qui s'ouvre.

1.2.2. La méthode d'élaboration du cadre opérationnel 2010-2016

L'élaboration du cadre opérationnel provisoire 2010-2016 a ainsi été effectuée en partant du Projet de Politique Linguistique, en tenant compte de l'état d'avancement de sa mise en œuvre mis en lumière par l'état des lieux 2005-2009, mais aussi, au-delà de ce premier bilan brut des actions réalisées et restant à réaliser, au-delà de cette mesure du chemin parcouru et du chantier restant à mener, en procédant à une **lecture qualitative** de cette évaluation 2005-2009, dans le but, d'analyser qualitativement l'action menée, d'en tirer des enseignements et d'éventuelles conséquences pour la période à venir.

Cette lecture a été effectuée à travers différents prismes, tout d'abord au regard de la stratégie choisie par le Projet de Politique Linguistique de produire des locuteurs complets en priorisant les jeunes générations, ensuite en terme de méthode de mise en œuvre de l'action durant la période écoulée.

Elle a débouché sur l'élaboration d'une stratégie pour la période qui s'ouvre qui se traduit par une proposition de cadre opérationnel provisoire 2010-2016. Ce cadre opérationnel est exposé en partie 3, après une brève présentation en partie 2 ci-après du travail réalisé de lecture de l'évaluation 2005-2009.

2. LECTURES DE L'ÉVALUATION 2005-2009, ENSEIGNEMENTS ET CONSÉQUENCES EN TERME DE PROPOSITION DE CADRE OPÉRATIONNEL 2010-2016

2.1. Lecture de l'évaluation 2005-2009 en terme d'état d'avancement dans les différents enjeux du Projet de Politique Linguistique

En terme de réalisation, le diagnostic de l'état d'avancement enjeu par enjeu du Projet de Politique Linguistique réalisé en septembre nous permet de constater que :

- **Cinq enjeux** du Projet de Politique Linguistique ont fait l'objet, à des degrés divers, d'un **début de politique structurée** :
 - **L'accueil collectif** dans le domaine de **la petite enfance** : démarrage du dispositif de labellisation des crèches bilingues en partenariat avec le Conseil général et la CAF de Bayonne ;
 - **L'enseignement général** dans le domaine de **l'enseignement** : mise en œuvre depuis 2005 du dispositif permanent de concertation Education Nationale / Conseil général visant le développement et la structuration de l'offre d'enseignement du basque et en basque ;
 - **L'économie du livre** dans le domaine de **l'édition en langue basque** : démarrage d'un dispositif de soutien à la production, édition et diffusion ;
 - **Le réseau des techniciens de la langue basque** dans le domaine du développement de **l'usage dans la vie sociale** : déploiement progressif du réseau au sein des collectivités de premier rang ;
 - La mise en place d'un dispositif partenarial OPLB/Universités de **certification linguistique**, et le montage de **plans de formation linguistique** dans le domaine de **l'apprentissage du basque par les adultes**.

- **Cinq domaines** ont fait l'objet **d'actions ponctuelles** :
 - **Les médias** avec d'une part, les actions de professionnalisation, de conseil au marketing et de promotion en faveur des médias bascophones, et d'autre part le suivi technique du dossier relatif à la diffusion d'ETB en Pays Basque de France ;
 - **La qualité de la langue** : validations linguistiques ponctuelles, et mise en route d'un projet d'élaboration d'un dictionnaire français-basque sur internet ;
 - **La toponymie** : validations linguistiques ponctuelles ;
 - **La recherche** : accompagnement d'organismes et de projets ;
 - **Motivation** : actions de sensibilisations à l'enseignement en langue basque, opérations de sensibilisation des jeunes parents à la transmission de la langue, campagne de promotion des médias bascophones...

- **Deux domaines** n'ont **pas été investis** :
 - La transmission familiale ;
 - Les loisirs.

Cette première lecture met en évidence à la fois le chemin parcouru dans la construction d'une politique publique en faveur de la langue basque, et permet de prendre la mesure de l'étendue du chantier restant à mener dans les différents enjeux majeurs retenus par le Projet de Politique Linguistique.

	Domaines de la TRANSMISSION	Domaines de l'USAGE	Domaines et dispositifs TRANSVERSES
Intervention structurée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Petite enfance: Accueil collectif ▪ Enseignement: Enseignement général 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Edition: économie du livre ▪ Vie sociale: techniciens de la langue 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprentissage des adultes: certification, plans de formation
Intervention ponctuelle		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Médias: campagne de promotion, diffusion ETB ▪ Vie sociale: développement de l'utilisation de la langue 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité de la langue: dictionnaire, validations ▪ Toponymie: validations ▪ Recherche: appui organismes et projets ▪ Motivation: opérations de sensibilisation
Domaines non investis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transmission familiale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loisirs 	

2.2. Lecture de l'évaluation 2005-2009 au regard de la stratégie du Projet de Politique Linguistique : « Locuteurs complets/Jeunes générations »

Le Projet de Politique Linguistique a fixé un objectif central, « des locuteurs complets », et un cœur de cible, « les jeunes générations ».

Pour atteindre cet objectif, il a adopté un mode opératoire fondé sur une analyse sociolinguistique : agir simultanément sur la transmission et sur l'usage de la langue.

Le choix de ce mode opératoire est fondé notamment sur les constats suivants :

- le développement de la connaissance est nécessaire mais non suffisant ;
- l'usage de la langue est indispensable à un apprentissage complet, dans sa double dimension :
 - 1] USAGE comme étape incontournable du processus d'apprentissage
 - 2] USAGE comme modèle d'identification pour les jeunes générations

L'état des lieux de l'action menée entre 2005 et 2009 a mis en évidence que l'OPLB a jusqu'ici **porté prioritairement son effort sur la transmission de la langue auprès des jeunes générations**. La petite enfance, avec le démarrage du dispositif de labellisation des structures d'accueil collectif bilingues ou bascophones et l'enseignement général avec la mise en œuvre de la politique de développement de l'offre d'enseignement bilingue (30 sites ouverts en cinq rentrées scolaires) sont les deux domaines les plus investis par l'Office. Ce choix a été fait sur la base du constat que, consécutivement à la rupture de la transmission familiale (cf. enquêtes sociolinguistiques de 2001 et 2006), l'enseignement demeure le principal vecteur de la transmission de la langue. La remontée du taux de locuteurs des 16-20 ans entre les enquêtes de 2001 et 2006, dans les secteurs où l'enseignement en basque est le plus présent (Labourd intérieur), confirme cette analyse.

L'OPLB a également **engagé des actions dans les domaines de l'usage** de la langue tel que l'édition, les médias ou encore la vie sociale. Cependant, force est de constater que cet **engagement est à ce jour insuffisant**. Or, l'analyse sociolinguistique au fondement du Projet de Politique Linguistique a montré qu'**une politique linguistique n'est efficace que si on agit à la fois sur la transmission et sur l'usage**.

La lecture de l'évaluation au regard de la stratégie fixée par le Projet de Politique Linguistique met en évidence **la nécessité d'opérer une montée en puissance de l'action dans les domaines de l'USAGE :**

- l'usage par les apprenants, de manière à conforter par l'usage l'apprentissage de la langue : usage comme étape incontournable du processus d'apprentissage ;
- l'usage dans l'environnement des apprenants, de manière à créer les conditions de l'usage : créer un environnement où l'usage de la langue est possible ;
- l'usage dans l'environnement des apprenants, de manière à susciter l'envie de parler chez les jeunes générations : usage comme modèle d'identification pour les jeunes générations.

2.3. Lecture de l'évaluation 2005-2009 en terme de méthode de mise en œuvre : les sous domaines cohérents d'action

2.3.1. L'efficacité de l'intervention structurée par sous domaines cohérents

L'état des lieux réalisé a révélé que certains domaines ont fait l'objet d'interventions ponctuelles par la réalisation d'actions particulières (médiat, vie sociale, qualité de la langue, recherche...), selon le cas soit dans la continuité d'opérations amorcées avant l'adoption du Projet de Politique Linguistique, soit pour répondre à un besoin immédiat, ou encore comme porte d'entrée pour amorcer un nouveau domaine.

D'autres domaines ont fait l'objet d'une **intervention structurée par sous domaines cohérents d'action, objets d'une prise en compte globale et de la définition préalable d'une stratégie mise en œuvre de manière progressive et cohérente :**

- dans la petite enfance, le sous domaine de l'accueil collectif a été investi de manière structurée, tandis que pour l'instant le sous domaine de l'accueil familial réalisé par les assistantes maternelles n'a pas été investi ;
- dans l'enseignement, une politique a été progressivement construite dans le sous domaine de l'enseignement général, tandis que les sous domaines de l'enseignement technologique et professionnel, de l'enseignement agricole et de l'enseignement supérieur n'ont pas été travaillés ;
- dans l'édition, le sous domaine de l'économie du livre a été investi de manière cohérente, laissant pour l'instant de côté le sous domaine de la lecture publique ;
- dans l'apprentissage du basque par les adultes, le sous domaine de la certification du niveau de langue fait l'objet de la construction progressive d'une politique structurée, l'intervention est en cours de structuration dans le sous domaine de la formation professionnelle linguistique, tandis que le sous domaine de la formation classique destinée au grand public n'a pas été investi pour l'instant.

Cette différenciation en terme de méthode de mise en œuvre et l'analyse de ces différents modes d'intervention met en évidence **une meilleure efficacité d'une intervention assise sur une appréhension d'un domaine par sous domaines cohérents, objets d'une prise en**

compte globale et de la définition préalable d'une stratégie mise en œuvre de manière progressive et cohérente. En effet, ce mode d'intervention tient compte du fait que ces sous domaines présentent une logique, une organisation propres, et inscrit la construction d'une politique linguistique en cohérence avec elles, en tenant compte des organisations inhérentes au sous domaine, des cadres réglementaires existants, des opérateurs du domaine, des organismes compétents et de leurs stratégies d'intervention, des politiques sectorielles existantes. Il construit sa stratégie d'intervention en fonction, et conduit sa mise en œuvre en s'appuyant sur la construction de dispositifs partenariaux permettant la mise en cohérence des politiques sectorielles et de la politique linguistique publique, le respect du partage des compétences, le regroupement des savoir-faire, la mutualisation des moyens et des dispositifs mis en œuvre par les politiques sectorielles, dans l'objectif d'ajouter un pendant en langue basque à l'offre déjà existante en français.

Au final, la définition préalable de stratégies particulières ainsi réalisées permet une **intégration progressive, cohérente et sur le long terme, de la problématique de la langue basque dans ces secteurs.** Elle permet de la sorte de **greffer la problématique de la langue basque dans la politique sectorielle,** et de **construire progressivement une politique linguistique intégrée, garantissant une prise en compte à long terme,** pour ne pas dire définitive.

Cette analyse met en évidence la nécessité de **privilégier à l'avenir ce mode d'intervention par sous domaines cohérents d'action,** tout en gardant bien entendu la possibilité d'une action ponctuelle choisie, qui garde son utilité soit en continuité d'opérations initiées, soit en réponse à un besoin, soit comme amorce d'une politique dans un domaine.

2.3.2. Conséquence : la nécessité d'identifier les différents sous domaines cohérents d'action

La conséquence de ce choix méthodologique est la nécessité **d'identifier, pour chaque domaine du Projet de Politique Linguistique, les différents sous domaines cohérents d'action.**

Cette identification a supposé un travail de déconstruction et reconstruction du Projet de Politique Linguistique, consistant à considérer chacun des 12 domaines du Projet, à isoler dans chacun les différents sous domaines et à les classer selon leur rôle dans la politique linguistique.

Est identifié comme sous domaine cohérent d'action un sous domaine présentant une logique et une organisation propres. La mise en œuvre d'une politique cohérente dans le sous domaine nécessite sa prise en compte globale, et la cohérence de cette politique n'est pas mise en cause par le fait que les autres sous domaines composant le domaine ne soient pas traités simultanément. Chaque sous domaine peut ainsi être investi de manière indépendante, sans avoir besoin d'investir simultanément le reste du domaine. En raison de sa cohérence, il pourra faire l'objet de l'élaboration d'une stratégie d'intervention spécifique, définie en fonction et en cohérence avec les caractéristiques du sous domaine.

Ce travail a permis d'identifier 40 sous domaines.

Les domaines et leurs sous domaines ainsi isolés ont ensuite fait l'objet d'une **requalification en fonction de leur action dans le processus de production de locuteurs complets.**

Cette opération a permis :

- **de déterminer les domaines d'action « cœur de métier » :**
 - ceux de la **transmission** et de l'**usage** de la langue,
 - qui forment le cœur de métier de la politique linguistique,
 - qui agissent directement sur le processus de « *production de locuteurs complets* ».

- **d'identifier les fonctions support :**
 - les domaines et dispositifs transverses, ainsi que les fonctions d'appui/soutien,
 - qui n'agissent pas directement sur le processus de « *production de locuteurs complets* »,
 - mais qui sont indispensables à la bonne mise en œuvre des domaines « cœur de métier » de la transmission et de l'usage.

Elle a permis la classification suivante des domaines et de leurs sous domaines :

- **Les domaines « cœur de métier » de la transmission de la langue et leurs sous domaines :**
 - La transmission familiale :
 - La transmission familiale
 - L'accueil de la petite enfance, décliné en 2 sous domaines :
 - L'accueil collectif ;
 - L'accueil familial.
 - L'enseignement, décliné en 3 sous domaines :
 - L'enseignement général ;
 - L'enseignement technique, professionnel et agricole ;
 - L'enseignement supérieur.
 - L'apprentissage du basque aux adultes (hors formation professionnelle) :
 - L'apprentissage du basque aux adultes.

- **Les domaines « cœur de métier » de l'usage de la langue et leurs sous domaines :**
 - Les médias déclinés en 4 sous domaines :
 - La télévision ;
 - La radio ;
 - La presse écrite ;
 - Les web médias.
 - Les loisirs déclinés en 5 sous domaines :
 - Les structures d'accueil (CLSH et séjours) ;
 - L'éducation sportive ;
 - L'éducation artistique et culturelle ;
 - La consommation de services ;
 - La consommation de biens.
 - L'édition déclinée en 2 sous-domaines :
 - L'économie du livre ;

- La lecture publique.
- La présence du basque dans la vie sociale déclinée en 6 sous-domaines ;
 - L'administration, les services publics et parapublics ;
 - Les commerces, les services à la personne ;
 - Le secteur santé et social ;
 - Les transports (infrastructures et services) ;
 - Les manifestations et événements ;
 - Le monde du travail.

A la pratique, il conviendra d'apprécier la nécessité de considérer comme domaines à part entière, eux-mêmes déclinables en sous-domaines, chacun des sous domaines ici a priori identifiés.

➤ **Les fonctions support :**

- Les fonctions d'assistance et d'appui :
 - Assistance à l'organisation de la formation professionnelle linguistique ;
 - Assistance à la production et validation linguistique, s'appuyant elle-même sur six domaines support : recherche, terminologie, lexicologie, toponymie, traductologie, validation ;
 - Assistance à la veille, observation, suivi, évaluation et information ;
 - Assistance à la mise en œuvre de stratégie de développement de la présence et de l'utilisation de la langue basque ;
 - Assistance à la professionnalisation des opérateurs linguistiques ;
 - Assistance à la mise en œuvre de stratégie de sensibilisation.
- Les dispositifs de :
 - Certification linguistique ;
 - Coopération transfrontalière en matière de politique linguistique, composée de 2 sous domaines : les dispositifs d'appui aux opérateurs privés et la coopération technique ;
 - Mise en œuvre d'une politique linguistique au niveau local ;
 - Consultation : comité consultatif.

Chaque sous domaine cohérent d'action, qu'il appartienne à un domaine cœur de métier ou à une fonction support identifié fait l'objet, ou fera l'objet lorsqu'il sera investi, de l'élaboration d'une stratégie d'intervention spécifique, définie en tenant compte des acteurs, organisations, pratiques, politiques sectorielles... du sous domaine, et inscrivant la construction d'une politique linguistique en cohérence avec elles.

2.4. Lecture de l'évaluation 2005-2009 en terme de méthode de mise en œuvre : la structuration progressive des fonctions support

L'état des lieux de l'action 2005-2009 a enfin mis en évidence que l'OPLB a engagé, en appui et au service de la politique linguistique menée dans les domaines de la transmission et de l'usage, un début d'intervention dans des domaines transverses, précédemment identifiés comme fonctions support.

Ainsi, des fonctions ou dispositifs fonctionnels ont été construits :

- Dispositif de coopération transfrontalière ;
- Dispositif de mise en œuvre d'une politique au niveau local ;
- Comité consultatif.

D'autres fonctions ou dispositifs fonctionnels sont en cours de construction :

- Assistance à la formation professionnelle linguistique ;
- Assistance à la professionnalisation des opérateurs ;
- Dispositif de certification linguistique ;
- Fonction d'observation, suivi, évaluation.

L'évaluation de l'action de OPLB a ainsi mis en évidence la **nécessité de structurer les fonctions support simultanément à la mise en œuvre des politiques dans les domaines cœur de métier de la transmission et de l'usage**, au fur et à mesure des besoins. Ces fonctions support constituent en effet des fonctions d'appui indispensables à la bonne conduite de la politique linguistique globale.

2.5. Lecture de l'évaluation 2005-2009 en terme de structuration de l'équipe professionnelle

L'organisation de l'équipe professionnelle en 2009 fait apparaître une spécialisation progressive des chargés de mission au fur et à mesure de la structuration des politiques dans les domaines. Ainsi, des chargés de missions se sont spécialisés dans les domaines de la petite enfance, de l'enseignement, de l'édition, de l'apprentissage du basque aux adultes ou dans le pilotage du dispositif de l'appel à projets destinés aux opérateurs. Cette spécialisation a permis de capitaliser de l'expertise, de l'expérience et des savoir-faire. D'autres domaines, font l'objet d'actions au coup par coup, l'action déployée se fait à plusieurs « têtes », ce qui rend difficile la capitalisation de l'expertise, des savoir-faire...

Aujourd'hui, quatre domaines du Projet de Politique Linguistique bénéficient d'une animation spécifique :

- | | |
|--|----------|
| ➤ La petite enfance | 0,50 ETP |
| ➤ L'enseignement (matériel pédagogique, appel à projets) | 0,50 ETP |
| ➤ L'édition | 0,50 ETP |
| ➤ L'apprentissage des adultes | 0,50 ETP |

Trois domaines du Projet de Politique Linguistique font l'objet d'une animation partagée :

- | | |
|---|----------|
| ➤ Les médias | 0,50 ETP |
| ➤ L'enseignement (Développement de l'offre, structuration quali.) | 0,50 ETP |
| ➤ Vie sociale | 0,25 ETP |

Enfin, les dispositifs et fonctions d'appui suivants sont assurés par du personnel affecté :

- | | |
|--|----------|
| ➤ Le dispositif Appel à projets linguistiques | 1,00 ETP |
| ➤ La fonction d'observation, incluant le portail de l'OPLB | 0,75 ETP |
| ➤ L'administration, la gestion et le secrétariat | 1,50 ETP |
| ➤ La Direction | 1,50 ETP |

L'analyse de cette organisation en lien avec les enseignements tirés dans le paragraphe précédent en terme de méthode met en exergue la **nécessité de spécialiser l'équipe professionnelle simultanément à la mise en œuvre d'une politique structurée** dans un domaine. L'affectation d'un domaine permet la responsabilisation, l'acquisition progressive d'expertise, d'expérience et de savoir-faire. Cette spécialisation progressive de l'équipe professionnelle est à poursuivre dans la période à venir.

3. LE CADRE OPERATIONNEL PROVISoire 2010-2016 : UNE STRATEGIE AU SERVICE DE LA PRODUCTION DE LOCUTEURS COMPLETS

Au-delà de la mesure précise de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Projet de Politique Linguistique en terme de chemin parcouru et d'étendue du chantier restant à mener, les enseignements principaux ci-après ont pu être tirés de l'évaluation réalisée de l'action 2005-2009 :

- un effort porté principalement sur le développement de la transmission de la langue, accompagné d'intervention ponctuelles dans domaine du développement l'usage de la langue ;
- une meilleure efficacité de l'intervention structurée par sous domaines cohérents d'action ;
- la nécessité de structurer simultanément les fonctions support indispensables à la bonne conduite de l'intervention dans les domaines cœur de métier de l'usage et de la transmission ;
- la nécessité de spécialiser parallèlement l'équipe professionnelle pour garantir une animation et une mise en œuvre efficaces des politiques engagées.

La proposition de cadre opérationnel provisoire 2010-2016 présentée ci-après a été effectuée à la lumière de ces enseignements. Cinq principes ont par ailleurs guidé son élaboration :

- la mise en œuvre d'une politique qui permette d'**atteindre l'objectif** fixé dans le Projet de Politique Linguistique : **produire des locuteurs complets en priorisant les jeunes générations** ;
- la mise en place d'une politique **efficace, efficiente et pérenne**, recherchant le partenariat permanent et la mutualisation ;
- le déploiement d'une politique **réaliste, progressive et cohérente** ;
- la prise en compte de l'**impact en terme de public atteint** et de l'**existence de points d'appui** – acteurs, pratiques, politiques sectorielles – sur lesquels l'intervention pourra efficacement s'appuyer ;
- la mise en œuvre d'une politique fondée sur la **libre adhésion, volontariste et suscitant l'envie**.

La proposition de cadre opérationnel provisoire 2010-2016 ci-après exposée est caractérisée par :

- **une orientation stratégique** : opérer une montée en puissance de l'intervention en matière de développement de l'usage de la langue ;
- **une méthode de mise en œuvre** structurée autour de deux axes :
 - o privilégier une intervention structurée par sous domaines cohérents d'action ;
 - o structurer simultanément les fonctions support nécessaires à la mise en œuvre de la politique linguistique ;
- **une priorisation des sous domaines à investir** guidée par un double principe : **principe de stratégie et principe de réalité**.

3.1. Une orientation stratégique : opérer une montée en puissance de l'intervention en matière de développement de l'usage, en investissant simultanément tous les champs de l'usage, de manière progressive et cohérente

La stratégie retenue consiste à **mettre en œuvre simultanément le diptyque Transmission/Usage pour atteindre l'objectif fixé : produire des locuteurs complets.**

Le choix de cette stratégie s'appuie sur les analyses sociolinguistiques fondant le Projet de Politique Linguistique : si la **transmission est indispensable** à l'apprentissage de la langue, son **usage est tout aussi indispensable**, dans sa double dimension :

- **l'usage comme partie intégrante du processus d'apprentissage** par les jeunes générations : l'apprentissage par l'usage constitue en effet une étape incontournable du processus d'acquisition d'une langue, sans laquelle l'apprentissage reste incomplet ;
- **l'usage comme modèle d'identification pour les jeunes générations** : le développement de l'usage de la langue dans tous les domaines de la vie sociale constitue un facteur clé de la réussite du processus d'apprentissage car, s'agissant de domaines de la vie courante dont les acteurs sont essentiellement les adultes, ces derniers donnent envie par identification, aux enfants engagés dans un processus d'acquisition de continuer à apprendre la langue mais aussi de l'utiliser : pour les enfants et les jeunes, voir des adultes utiliser la langue, c'est leur donner envie de grandir eux aussi en langue basque pour à leur tour devenir adulte.

Or, l'état des lieux de l'action 2005-2009 a mis en évidence que l'effort porté jusqu'ici sur le développement de la transmission de la langue doit à présent être conforté par une intervention volontariste et structurée en matière de développement de l'usage de la langue.

Il s'agit de viser la **mise en œuvre simultanée des domaines de la transmission et de l'usage** dans le temps et dans le lieu de manière à :

- Conforter par l'usage les résultats de la transmission :
Apprentissage \longleftrightarrow Usage
- Créer progressivement des lieux de pratique complète de la langue, dans toutes ses fonctions.

L'OPLB se propose ainsi d'**opérer une montée en puissance de l'intervention en matière de développement de l'usage de la langue, en investissant simultanément, de manière progressive et cohérente, l'ensemble des domaines de l'usage : médias, édition, loisirs, vie sociale.**

de manière à garantir peu à peu aux locuteurs un usage de la langue dans l'ensemble de ses fonctions, condition de son acquisition complète.

Cette montée en puissance de l'intervention en matière de développement de l'usage de la langue ne signifie pas, bien entendu, un abandon de l'action de développement de la transmission. Celle-ci devra être poursuivie et confortée (cf 3.4 ci-après).

3.2. Une méthode de mise en œuvre: privilégier une intervention structurée par sous domaines cohérents d'action

L'état des lieux 2005-2009 a mis en évidence l'efficacité d'une intervention structurée par sous domaines cohérents d'action objets d'une prise en compte globale et de la définition préalable d'une stratégie d'intervention mise en œuvre de manière progressive et cohérente. Pour rappel, un sous domaines cohérent d'action peut être défini comme un sous ensembles isolé à l'intérieur d'un domaine, car se caractérisant par une logique et une organisation propres, et pouvant de ce fait faire l'objet d'une intervention spécifique définie en cohérence avec elles.

En terme de méthode, l'OPLB fait le choix de **privilégier**, dans chacun des domaines retenus dans la feuille de route 2010-2016, **une intervention par sous domaines cohérents d'action, appréhendés globalement selon une stratégie définie au préalable en fonction des réalités du sous domaine, et conduite en partenariat avec ses acteurs.**

Par ce choix, l'OPLB **vise, pour chaque sous domaine, l'inscription de la politique linguistique en cohérence avec la politique sectorielle**, et par là-même la **construction progressive d'une politique linguistique intégrée, garantissant une prise en compte à long terme.**

Ce choix méthodologique n'empêchera pas la conduite d'actions ponctuelles choisies, qui garde son utilité soit en continuité d'opérations initiées, soit en réponse à un besoin, soit comme amorce d'une politique dans un domaine.

3.3. Une méthode de mise en œuvre: structurer simultanément les fonctions support nécessaires à la mise en œuvre de la politique linguistique

L'état des lieux 2005-2009 a montré la nécessité de structurer simultanément certaines fonctions support indispensables à la bonne conduite de l'intervention dans les domaines cœur de métier de la transmission et de l'usage.

L'OPLB fait le choix de **structurer simultanément, au fur et à mesure des besoins, les fonctions support nécessaires** à la bonne mise en œuvre des politiques conduites dans les domaines de la transmission et de l'usage.

Le détail des fonctions support à structurer est présenté dans le point 3.4 ci-après.

3.4. Le choix des sous domaines à investir

La proposition de priorisation présentée ici est le résultat d'un travail de choix, à partir de la stratégie définie précédemment, des sous-domaines que l'on se propose d'investir dans la période qui s'ouvre.

Les critères retenus pour la priorisation sont les suivants :

- **répondre à la stratégie globale retenue :**
 - o investir tous les champs de l'usage ;
 - o tout en confortant la transmission ;
 - o structurer les fonctions support nécessaires.

- **tenir compte à la fois d'un principe de stratégie et d'un principe de réalité :**
 - o **principe de stratégie :** l'impact en terme de public atteint, en terme d'exposition à la langue ;
 - o **principe de réalité :** l'existence de points d'appui, c'est-à-dire d'acteurs, de pratiques, de politiques sectorielles sur lesquels l'action pourra efficacement s'appuyer.

3.4.1. Opérer une montée en puissance dans les domaines de l'usage

L'OPLB a fait le choix d'opérer une montée en puissance de l'intervention en matière de développement de l'usage de la langue, en investissant simultanément, de manière progressive et cohérente, l'ensemble des domaines de l'usage. L'intervention doit ainsi concerner l'ensemble des domaines ci-après, dont tous à l'exception des loisirs, font déjà l'objet d'une amorce d'action de l'Office Public, bien qu'à des degrés divers d'investissement et de structuration :

- les médias, qui constituent un vecteur important de diffusion de la langue basque dans la société particulièrement auprès des jeunes, qui permettent l'accroissement du temps d'exposition à la langue basque et stimulent son utilisation ;

- les loisirs, domaine dans lequel l'apprentissage de la langue basque doit pouvoir trouver une traduction en terme d'usage, par la structuration d'une offre de loisirs en langue basque. Le temps libre occupe en effet une place stratégique dans le processus d'éducation des enfants et des jeunes, et il y a lieu de créer, en complément de l'enseignement de et en langue basque, les conditions pour que les enfants aient la possibilité de pratiquer la langue basque en dehors des lieux d'instruction encadrés, dans le plaisir et le loisir, pratique ayant par ailleurs une incidence directe à la fois sur l'apprentissage et sur la motivation ;

- l'édition, support de base à la fois en terme d'apprentissage et d'usage de la langue, où la rencontre entre le produit éditorial et son public dépend de la bonne structuration de la chaîne du livre, mais aussi de la prise en compte de l'offre éditoriale de langue basque dans le réseau de lecture publique ;

- la vie sociale au sens large, où le développement de la présence et de l'utilisation de la langue basque doit progressivement permettre de créer un environnement favorable à l'utilisation de la langue, mais aussi donner à la langue le statut alimentant la motivation des apprenants pour acquérir la langue et des locuteurs pour la parler.

Dès lors, l'OPLB se propose d'investir simultanément chacun de ces domaines, en organisant l'intervention de manière progressive et structurée par sous domaines, de la manière suivante.

- **Dans les médias :**

- o En construisant progressivement, dans un premier temps, une politique cohérente et structurée dans les sous domaines de la télévision et de la radio, en raison du public atteint, et à un moment où le passage au numérique peut favoriser le développement de l'offre en langue basque. Cet investissement prioritaire n'oubliera pas la poursuite des actions ponctuelles engagées dans les sous-domaines de la presse écrite et des web médias ;
- o En investissant dans un second temps (période 2014-2016) les sous domaines de la presse écrite et du Web.

- **Dans les loisirs :**

- o En ouvrant dans un premier temps deux nouveaux chantiers :
 - le sous domaine des structures d'accueil collectif de loisirs (CSLH et séjours), du fait du temps important d'exposition à la langue basque généré par leur fréquentation, et de l'existence de points d'appui sur lesquels s'appuyer pour structurer une offre en langue basque (opérateurs publics et privés, pratiques, partenariats engagés dans d'autres domaines avec certaines des institutions compétentes : collectivités locales, CAF dans la petite enfance) ;
 - le sous domaine de l'éducation culturelle et artistique, en s'appuyant sur les partenariats déjà engagés avec la CAF et les Directions Enseignement, Culture et de la PMI du Conseil général ;
- o En investissant dans un second temps (période 2014-2016) les sous domaines de l'éducation sportive et de la consommation de services.

- **Dans l'édition :**

- o En poursuivant la politique engagée dans le sous domaine de l'économie du livre ;
- o En ouvrant progressivement une politique globale et structurée dans le sous domaine de la lecture publique, en s'appuyant sur le dispositif lecture publique du Conseil général.

- **Dans la vie sociale :**

- o En investissant le sous domaine de l'administration et des services publics et parapublics, en raison du public atteint mais aussi des répercussions en terme de prestige social de la langue, d'une part en poursuivant via le réseau des techniciens de la langue, la politique partenariale OPLB/Collectivités locales de

développement de l'utilisation de la langue basque dans les collectivités de premier rang et dans leurs émanations, d'autre part en s'appuyant sur les membres de l'Office Public pour développer l'usage de la langue basque dans les services liés ;

- En engageant une politique globale et structurée de développement de la présence et de l'utilisation de la langue basque dans le sous domaine des transports entendu comme l'ensemble des infrastructures et des services de transport offerts au public quel que soit leur mode, en s'appuyant sur les partenaires potentiels (aéroport, ASF, STAB, collectivités locales...) ;
- En investissant dans un second temps (période 2014-2016) le sous domaine de la santé et celui du commerce et services à la personne.

3.4.2. Conforter la transmission de la langue

Conforter la transmission de la langue basque passe par la mise en œuvre et le renforcement de l'intervention engagée dans la période passée dans les domaines de l'enseignement en langue basque, vecteur principal de la transmission de la langue basque, et de l'accueil de la petite enfance, lieu désormais incontournable de la transmission :

- Dans la petite enfance :

- En mettant en œuvre le dispositif de labellisation dans le sous domaine de l'accueil collectif, pour développer progressivement l'offre d'accueil collectif en langue basque ;
- En investissant progressivement le sous domaine de l'accueil familial qui concerne 90% des enfants de 0 à 2 ans, en s'appuyant sur le réseau d'assistantes maternelles (dispositif Conseil général/CAF).

- Dans l'enseignement :

- En poursuivant la mise en œuvre du sous domaine enseignement général :
 - en continuant à travailler au développement de l'offre,
 - en opérant une montée en puissance dans le chantier de la structuration qualitative, de manière à ce que l'enseignement contribue le plus efficacement possible au processus de production de locuteurs complets.
- En amorçant progressivement l'intervention dans le sous domaine de l'enseignement technologique, professionnel et agricole, et dans celui de l'enseignement supérieur, en partant des besoins en formation professionnelle générés par la politique linguistique dans les différents domaines (ex. formations aux métiers de la petite enfance, formation aux métiers de la santé...).

Conforter la transmission de la langue basque nécessite aussi d'engager une politique dans le domaine de **la transmission familiale**. En tenant compte de l'action initiée dans le domaine par les collectivités locales via le dispositif des techniciens de la langue, l'OPLB se propose de s'appuyer sur ces premières expériences et volontés locales, pour procéder à l'élaboration et à l'expérimentation partenariale, à l'échelle d'une Communauté de communes, d'une stratégie de

sensibilisation des parents, s'appuyant sur la structuration d'une offre de formation adaptée à ce public particulier.

Le domaine de **l'apprentissage du basque par les adultes** peut être appréhendé sous deux dimensions : d'une part l'offre d'apprentissage destinée à tout public, et d'autre part la réponse aux besoins de formation à la langue basque des personnels des différents domaines de manière à ce qu'ils soient aptes à exercer leur profession en langue basque (petite enfance, personnels des collectivités...). Ce second besoin nécessite la structuration d'une fonction d'assistance à la formation professionnelle linguistique au service des opérateurs publics et privés s'engageant dans une démarche d'usage de la langue basque. L'OPLB se propose de structurer en priorité cette fonction d'assistance indispensable à la mise en œuvre de la politique linguistique (cf. ci-après), et de s'appuyer sur le partenariat permanent constitué à cette occasion avec les opérateurs de l'apprentissage aux adultes pour travailler à la structuration de l'offre traditionnelle destinée au grand public.

3.4.3. Structurer les fonctions support nécessaires à la mise en œuvre globale de la politique linguistique

L'OPLB a fait le choix de structurer simultanément, au fur et à mesure des besoins, les fonctions support venant en soutien et nécessaires à la bonne mise en œuvre des politiques conduites dans les domaines cœur de métier de la transmission et de l'usage.

Le cadre opérationnel proposé en matière de transmission et d'usage amène à **renforcer des fonctions d'assistance** en voie de construction, qui nécessitent au sein de l'équipe professionnelle une spécialisation et l'acquisition d'une expertise particulière. Parallèlement, il conviendra de **poursuivre la structuration des fonctions support** déjà développées par l'OPLB à des degrés divers, de manière spécialisée ou partagée.

3.4.3.1. Le renforcement des fonctions support

3.4.3.1.1. L'Assistance à la formation professionnelle linguistique

Cette fonction support nécessite d'être mobilisée en permanence au service de l'action menée dans l'ensemble des domaines d'intervention du Projet de Politique Linguistique, de manière à être en mesure d'apporter une réponse aux besoins de formation à la langue basque de personnels aptes à exercer leur métier en langue basque :

- Nécessité de professionnels bascophones pour les nouveaux établissements d'accueil de la petite enfance ;
- Besoins de bascophones pour le personnel périscolaire des établissements scolaires : ATSEM, animateurs sportifs, personnel de service... ;
- Nécessité d'agents territoriaux bascophones avec le développement de la présence de la langue dans la vie publique ;
- etc ...

Il s'agit, à ce titre, d'**une fonction stratégique pour l'ensemble du Projet de politique linguistique**. La croissance des besoins en formation linguistique de la part des différents publics nécessite le renforcement immédiat de cette fonction, qui devra par ailleurs assurer la mise en œuvre et l'élargissement progressif du dispositif de certification linguistique.

3.4.3.1.2. L'assistance à la production et validation linguistique

La mise en œuvre progressive de la politique linguistique et l'élargissement à de nouveaux domaines d'usage de l'utilisation de la langue basque ont pour effet d'accroître encore les besoins existants en outils et ressources linguistiques, aujourd'hui mal couverts : besoins en ressources linguistiques (dictionnaires, lexiques spécialisés, bases de données terminologique ou toponymique...) et besoins en validation linguistique qui se multiplient (liés par exemple aux travaux d'intégration de la langue basque dans la vie des municipalités menés par les techniciens de la langue, au développement de la signalétique bilingue, au traitement en langue basque de l'actualité par les médias ou à la réalisation d'activités nouvelles en langue basque comme la prévention routière...).

C'est pourquoi l'OPLB a mis en route un projet d'élaboration sur trois ans d'un dictionnaire français-basque consultable via internet, infrastructure de base pour la production en langue basque.

C'est aussi pourquoi il lui faut aujourd'hui aller plus loin, en structurant une fonction d'assistance apte à répondre aux besoins de production et de validation linguistique de contenus en langue basque. Elle consistera à mobiliser les ressources linguistiques existantes, à organiser la production des ressources manquantes, de manière à rendre la langue « opérationnelle » pour tous les locuteurs en toute situation. Parallèlement, afin de préserver la qualité de la langue, la fonction d'assistance veillera à mobiliser et organiser les outils et procédures de traitement spécifiques aux problématiques de traduction, de toponymie, de terminologie et de validation linguistique. Elle s'appuiera sur les différents partenaires compétents en la matière (Académie de la Langue Basque Euskaltzaindia, Centre de recherche IKER-UMR5478 - CNRS-Bordeaux 3-UPPA -) avec lesquels la structuration du partenariat se poursuivra.

3.4.3.1.3. La fonction d'observation, de veille, de suivi, d'évaluation et d'information

Dès la création de l'Office Public, les membres fondateurs prévoyaient, parmi les activités permanentes confiées à l'office, une fonction d'observatoire et de suivi des indicateurs quantitatifs mesurant la mise en œuvre de la politique et l'évolution de la pratique de la langue. Avec l'adoption du Projet de Politique Linguistique en 2006, l'OPLB définissait une série d'indicateurs sociolinguistiques qu'il convenait de suivre :

- indicateurs de compétences linguistiques ;
- indicateurs de transmission et apprentissage de la langue dans les secteurs de la transmission familiale, de la petite enfance, de l'enseignement, de l'apprentissage du basque par les adultes... ;
- indicateurs d'usage de la langue et place dans la vie sociale ;
- indicateurs d'attitude à l'égard du basque ;
- ...

Depuis sa création, l'OPLB a développé certaines activités d'observation et de suivi, dont les plus structurées à ce jour concernent certainement la constitution et la mise à jour annuelles d'une base de données de l'enseignement en langue basque, la réalisation de la 4^{ème} enquête sociolinguistique du Pays Basque avec les services du Gouvernement Basque et le suivi de l'offre dans des domaines investis comme les structures d'accueil collectif de la petite enfance. Ces activités ont été menées de manière pragmatique, par plusieurs chargés de mission, de manière plus ou moins structurée.

Après ces premières expériences, la création du portail de la langue basque et l'auto-évaluation menée en 2009 ont été l'occasion d'amorcer la structuration d'une fonction d'observation, veille, suivi, évaluation et information. La poursuite de cette structuration est **indispensable à la conduite de la politique menée**, pour que les partenaires publics réunis au sein de l'Office puissent compter en permanence sur une infrastructure fiable et réactive apte à éclairer la définition et l'évaluation de la politique mise en œuvre.

3.4.3.1.4. L'assistance à la mise en œuvre de stratégie de développement de la présence et de l'utilisation de la langue basque

La montée en puissance d'une politique structurée dans le domaine du développement de la présence et de l'utilisation de la langue basque dans la vie sociale exige le renforcement de cette fonction au sein de l'équipe professionnelle, de manière à asseoir l'initiative publique en la matière sur une compétence et une spécialisation en matière d'accompagnement des opérateurs pour accroître l'usage de la langue basque : réalisation de diagnostics, élaboration de plans de développement de la présence et de l'utilisation de la langue basque, définition de conventions d'accompagnement des opérateurs par l'OPLB, suivi et accompagnement des opérateurs dans la mise en œuvre des orientations retenues. Cette fonction, structurée en premier lieu pour mener une politique spécifique dans les sous-domaines de la vie sociale (transports, services publics et parapublics,...) sera aussi mobilisable pour assister les autres domaines dans leur propre stratégie de développement (par exemple pour appuyer le développement de l'usage de la langue basque dans les structures d'accueil de la petite enfance engagées dans le processus de labellisation, dans les établissements scolaires bilingues...).

3.4.3.2. La poursuite de la structuration des autres fonctions support

3.4.3.2.1. L'assistance à la professionnalisation des opérateurs

Dès 2006, l'OPLB actait la nécessité d'encourager la professionnalisation des opérateurs de l'action linguistique, pour la plupart associatifs, en leur offrant la possibilité de les accompagner dans le traitement de questions techniques, juridiques et/ou financières inhérentes à leur bon fonctionnement.

Cette fonction a été peu à peu développée au fil des années, de façon partagée entre les chargés de mission. Elle nécessite d'être poursuivie et mieux structurée.

L'assistance à la professionnalisation des opérateurs vient en effet en soutien direct des politiques menées dans les domaines de la transmission et de l'usage de la langue, qui ont besoin pour leur

mise en œuvre de pouvoir compter sur la présence d'opérateurs dont la professionnalisation progressive garantit la pérennité de l'action.

3.4.3.2.2. L'assistance à la mise en œuvre de stratégie de sensibilisation

La motivation des acteurs conditionne la réussite au niveau de chacun des domaines du Projet de Politique Linguistique, dans la mesure où elle est à la base à la fois de l'apprentissage, de l'usage et de la transmission de la langue. De ce fait, et plus encore pour une politique publique fondée sur le respect permanent du principe de libre adhésion de l'ensemble des acteurs, la mise en œuvre d'une action volontariste visant à susciter, maintenir et accroître la motivation est fondamentale. Cette fonction a été quelque peu développée, de façon pragmatique et le plus souvent ponctuelle, partagée entre les chargés de mission. Elle nécessite d'être poursuivie et progressivement structurée. Elle nécessitera aussi d'être complétée par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie globale de sensibilisation, inscrivant le diptyque Apprentissage / Usage dans un triptyque Apprentissage / Usage / Motivation, condition pour les sociolinguistiques de la revitalisation linguistique.

3.4.3.2.3. Le dispositif de coopération transfrontalière en matière de politique linguistique

L'accord-cadre signé en 2007 par l'OPLB et le Gouvernement basque a permis la mise en place d'un fonds commun de coopération, abondé par les contributions des deux partenaires afin de soutenir ensemble le travail des opérateurs linguistiques du Pays Basque de France, et activé depuis par la mise en œuvre annuelle d'un dispositif d'aide organisé par les deux partenaires. Il a aussi acté la volonté des deux partenaires de mener conjointement un certain nombre d'activités dont le programme est convenu chaque année et dont la conduite commune de la dernière enquête sociolinguistique constitue une illustration.

Dans la continuité de l'action engagée, la structuration de la politique partenariale se poursuivra :

- en poursuivant la mise en œuvre annuelle des dispositifs communs d'accompagnement des opérateurs linguistiques, et leur adaptation progressive au fur et à mesure de la structuration de l'action menée dans les différents domaines du Projet de Politique Linguistique et de la précision des stratégies d'intervention ;
- en engageant de nouvelles coopérations techniques qui viendront utilement éclairer et enrichir l'action menée par chacun des partenaires.

3.4.3.2.4. Le dispositif de mise en œuvre d'une politique linguistique de niveau local

L'OPLB a engagé depuis 2006 la constitution de partenariats avec les collectivités locales de premier niveau, visant la conduite commune d'une politique linguistique au niveau local. En nouant un partenariat avec l'OPLB, les institutions locales de premier niveau s'engagent ainsi à mettre en œuvre une politique linguistique de proximité, susceptible de balayer l'ensemble des champs abordés par le Projet de Politique Linguistique, adaptée aux réalités locales, et mobilisant les acteurs locaux. Elle s'appuie sur un comité de pilotage réunissant les élus locaux, qui en

concertation avec l'OPLB est chargé de dessiner cette politique linguistique "sur mesure". La politique ainsi défini est ensuite pilotée par un technicien de la langue, disposant pour ce faire des ressources financières et matérielles nécessaires.

A ce jour, sept collectivités ou groupes de collectivités se sont engagées dans cette politique, couvrant une part importante du territoire.

La construction du dispositif se poursuivra dans la période qui s'ouvre en visant une couverture territoriale complète. Elle s'accompagne d'une structuration de l'animation et de la coordination du réseau.

3.4.3.2.5. Le dispositif de certification linguistique

Dès 2006, partant du constat que le développement de l'apprentissage de la langue basque rendait de plus en plus nécessaire une évaluation de la maîtrise de cette langue par les différents acteurs (scolaires, étudiants, professionnels) et que les institutions qui intensifient leurs efforts pour le développement de la langue souhaitent aussi pouvoir mesurer cette maîtrise de la langue par leurs personnels, le Projet de Politique Linguistique actait la nécessité de mettre en place une certification en conformité avec le Cadre Européen de Référence et un système d'équivalence avec les autres diplômes en vigueur de l'autre côté de la frontière.

L'OPLB a ainsi mis en place, dans le cadre d'un partenariat constitué avec les universités, un dispositif de certification du niveau de langue, qui a permis la prise de relais en 2009 de l'Académie de la langue basque pour l'organisation des examens d'obtention du certificat EGA.

Outre la mise en œuvre de ce premier niveau de certification et sa consolidation, l'action se poursuivra par la mise en place d'un dispositif d'équivalence avec les diplômes délivrés dans la Communauté Autonome Basque et en Navarre, et par la mise en place progressive des autres niveaux de certification, en conformité avec le Cadre européen de référence.

Le dispositif une fois complété permettra d'offrir à toutes les personnes issues des différents systèmes d'apprentissage du basque aujourd'hui existants (enseignement initial, cours pour adultes, formation continue...) un outil officiel de certification, référence pour les processus de formation et la valorisation de cet apprentissage dans le monde du travail.

3.4.3.2.6. Le Comité Consultatif

A la mise en place de l'OPLB, les pouvoirs publics ont inscrit dans les statuts du groupement la création d'un comité consultatif afin de s'appuyer sur l'expérience des acteurs de l'action linguistique et inscrire en permanence la politique linguistique dans une phase de démarche participative. Les membres du comité consultatif ont été ainsi associés à l'élaboration des différents documents cadre guidant l'action de l'Office (Volets de la programmation pluriannuelle de l'enseignement, Projet de Politique Linguistique) et leur avis a été sollicité sur les orientations fixées annuellement par le Conseil d'Administration (programmes d'activité, orientations budgétaires,...). Les modalités d'organisation au sein du comité consultatif ont ensuite été précisées et adaptées pour permettre à la fonction de concertation de s'exprimer dans un cadre adéquat, en phase avec les orientations et l'avancement de l'action de l'Office. L'organisation et l'adaptation de cette concertation devront se poursuivre dans la période qui s'ouvre.

Conclusion

A la veille de procéder à son renouvellement prévu en 2010, Le Groupement d'Intérêt Public Office Public de la Langue Basque (OPLB) a décidé de préparer l'avenir en élaborant une feuille de route pour la période qui s'ouvre.

Le cadre opérationnel provisoire 2010-2016 proposé est caractérisé par :

- **une orientation stratégique : opérer une montée en puissance de l'intervention en matière de développement de l'usage de la langue, en investissant simultanément, de manière progressive et cohérente, l'ensemble des domaines de l'usage** – médias, édition, loisirs, vie sociale –, de manière à garantir peu à peu aux locuteurs un usage de la langue dans l'ensemble de ses fonctions, condition de son acquisition complète ;
- **une méthode de mise en œuvre : privilégier**, dans chacun des domaines retenus dans la feuille de route 2010-2016, **une intervention par sous domaines cohérents d'action**, appréhendés globalement selon une stratégie définie au préalable en fonction des réalités du sous domaine, et conduite en partenariat avec ses acteurs. Par ce choix, l'OPLB vise, pour chaque sous domaine, l'inscription de la politique linguistique en cohérence avec la politique sectorielle, et par là-même la **construction progressive d'une politique linguistique intégrée**, garantissant une prise en compte à long terme.
- un choix de **structurer simultanément**, au fur et à mesure des besoins, **les fonctions support nécessaires** à la bonne mise en œuvre des politiques conduites dans les domaines de la transmission et de l'usage ;
- une **priorisation des sous domaines à investir guidée par un double principe : un principe de stratégie** (l'impact de l'action menée) et **un principe de réalité** (l'existence de points d'appui sur lesquels l'intervention pourra s'appuyer).

Ces choix ont été effectués en prenant comme **double visée** :

- l'atteinte de l'objectif majeur fixé par le Projet de Politique Linguistique : **produire des locuteurs complets** ;
- la recherche de l'efficacité et de la pérennité de la politique menée, par la **construction progressive d'une politique linguistique intégrée**, s'inscrivant en cohérence et au cœur des politiques menées dans les différents domaines et secteurs.

Le présent projet de cadre opérationnel provisoire 2010-2016 orientera l'action menée par l'OPLB dès l'année 2010, qui verra l'élaboration, à partir de cette première feuille de route, du **cadre opérationnel définitif 2011-2016**, en tenant compte d'une part des décisions et arbitrages pris par les institutions membres de l'Office, et d'autre part des contributions effectuées par les membres du Comité Consultatif lors de la seconde phase de concertation organisée au printemps 2010. Ce cadre opérationnel définitif 2011-2016, qui sera présenté au Conseil d'Administration de l'OPLB pour adoption définitive, constituera la feuille de route pour la politique linguistique à mener par l'OPLB dans la période 2011-2016.